



Promotion et arrêt maladie

Par **lokkook**, le **24/03/2009** à **16:48**

Bonjour,

Je traverse une période difficile personnellement et professionnellement :

Au début de l'année 2009, une promotion m'a été accordée. Elle consistait à encadrer une équipe de mon entreprise. J'ai reçu des emails, courrier, et une augmentation de salaire en vu de cette promotion. Malheureusement, je suis tombé malade et suite à un arrêt maladie de qq semaines, j'ai constaté à mon retour que ce nouveau poste n'allait finalement plus m'être attribué au profit d'une personne de mon équipe que j'ai moi-même formé.

Cela me gêne car j'ai l'impression que ma maladie m'a privé d'une promotion que je méritais.

Je ne tiens pas spécialement à rentrer dans une logique de conflit avec mon employeur, mais j'aimerais savoir dans quelle mesure ma cause est défendable ? Est-ce que les emails d'annonce de promotion, mes cartes de visite avec mon nouveau titre, mon augmentation ou l'absence de griefs envers la qualité de mon travail me permettraient de me défendre ?

Merci à tous pour vos avis ou vos conseils.